
Lettre du tribunal du district de Rochefort aux représentants Lequinio et Laignelot, en mission dans le département de la Charente-Inférieure, transmettant la liste des prêtres ayant remis leurs lettres de prêtrise, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du tribunal du district de Rochefort aux représentants Lequinio et Laignelot, en mission dans le département de la Charente-Inférieure, transmettant la liste des prêtres ayant remis leurs lettres de prêtrise, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 484-485;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40806_t1_0484_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

sentant, et je vous invite à y en envoyer un de nouveau.

« ROUX-FAZILLAC.

« P. S. Ma lettre était écrite quand j'ai appris que le comité de Salut public, auquel j'en avais fait connaître la nécessité, m'accordait un délai de quinze jours. La Convention sentira que ce délai était nécessaire, indispensable même quand elle saura que Pinet et moi, destinés d'abord pour ce département, fûmes entraînés, pour des affaires urgentes, lui à Agen, et ensuite à Bayonne, et moi dans le département de la Charente, et qu'ainsi le département de la Dordogne était resté sans représentant. Il en est résulté que la levée des jeunes gens de 18 à 25 ans n'y est point opérée, et que le décret du 23 août est, à cet égard, comme s'il n'eût pas été rendu. Je hâte tout pour son exécution, la Convention nationale confirmera sans doute ce qu'aura arrêté le comité de Salut public à mon égard : l'intérêt de la République le demande. »

Les représentants du peuple Laignelot et Lequinio écrivent de Rochefort qu'ils envoient un ballot de lettres de prêtres et un ciboire ; ils annoncent en même temps que les habitants de l'Île-d'Aix envoient également un ballot plein de ciboires, d'étuis à graisse, en un mot tous les gobelets et gibecières de leurs défunts charlatans religieux, et que toutes les municipalités des environs leur ayant demandé où déposer les leurs, ils leur ont indiqué la Monnaie de la Rochelle.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Laignelot et Lequinio (2).

Laignelot et Lequinio, représentants du peuple, à la Convention nationale.

« Rochefort, le 25 brumaire de l'an II.

« Nous profitons, citoyens, d'un courrier extraordinaire que nous envoyons au comité de Salut public pour vous faire passer un ballot de lettres de prêtres qui ont été déposées à la municipalité; nous vous envoyons aussi, par la même occasion, une marmite à bons dieux qui nous a été remise par le citoyen Gruel, dont nous joignons ici la lettre qu'il nous a écrite. Hier une députation de l'île d'Aix vint nous prévenir qu'elle venait de charger pour vous, à la messagerie, un ballot renfermant toutes les boîtes à bon dieu de cette île, les étuis à graisse, en un mot les gobelets et les gibecières de leurs défunts charlatans religieux; toutes les municipalités des environs nous ont demandé où déposer les leurs, nous avons indiqué la Monnaie de la Rochelle, parce que nous ferons joindre les niaiseries et toutes les autres matières d'or et d'argent qui y sont déjà déposées et que nous allons vous faire expédier en peu (*sic*).

« LAIGNELOT; LEQUINIO. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 319.

(2) Archives nationales, carton C 283, dossier 801; Bulletin de la Convention du 10^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 20 novembre 1793). Aulard : Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public, t. 8, p. 447.

Le président du tribunal du district de Rochefort, aux citoyens Lequinio et Laignelot, représentants du peuple (1).

« Rochefort, le 24 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Permettez-moi, je vous prie, citoyens représentants, de vous exprimer l'admiration et l'enchantement que me causent les miracles que vous opérez chaque jour, ainsi que vos collègues. La saine morale que vous enseignez a enfin réveillé le peuple français de la profonde léthargie et de l'ignorance dans lesquelles les despotes et les prêtres l'ont si soigneusement entretenu pendant tant de siècles. Je vois avec une satisfaction infinie une multitude de communes adresser à la Convention nationale leurs saints d'argent, et toutes les autres superfluités consacrées à un culte superstitieux uniquement inventé par l'orgueil et l'ambition.

« Et moi aussi, citoyens représentants, je crois aux prodiges que vous faites, je participe de tout mon cœur au dévouement des bons citoyens pour vous en donner un léger témoignage, mais sincère. Je vous prie de recevoir favorablement l'offrande que je fais à la patrie d'un calice que mes auteurs m'ont laissé, et qui servait à dire la messe à une chapelle domestique en campagne, je regrette seulement que l'ouvrier n'y ait pas employé plus de matière, et que cet objet approche trop du denier de la veuve.

« Salut et fraternité.

« GRUEL. »

Liste des prêtres du département de la Charente-Inférieure, qui ont remis leurs lettres de prêtrise (2).

René Lapaix, ex-curé de la paroisse du Thou.
Jacques Bonnet, ex-capucin.
Jean-Baptiste-Élie Forget, instituteur public à Saintes.
Pierre Favre, ex-curé de Surgères.
Jean Gaulier, ex-curé de Saint-Pierre, près Surgères.
Jean-Baptiste Bardou, ex-curé de Ciré.
Jean-Baptiste Allion, curé de Saint-Marc.
Simon-Marie Millien, ex-curé d'Ardillière.
Louvet, ex-curé d'Ainzac.
Vaudergnant, ex-curé de Gimozac.
Louis Augier, ex-curé de Vandré (n'a pas encore remis ses lettres).
Guillaume Gilles Olivier, ex-curé de Saint-Pardoul.
Joseph Perra, ex-curé de Saint-Pierre d'Amilly.
Jean Traineau, ex-curé de Marsais.
Simon-Louis Gérard, ex-curé des Sables (n'a pas encore remis ses lettres).
Jean-Baptiste Chauveau, ex-curé de Bouets.
Jean-Henry Michaud, ex-curé de Virson.
Jacques Delezay, ex-curé de Muron.
Jean-François Gautier, ex-curé de Saint-Saturin-du-Bois.
Jean Mallet, ex-curé de Saint-Savinien.
Jean Sicard, desservant de Roufiac.
Pierre Dulac, ex-curé de Dolus, île d'Oléron.
Jean-Louis Doufin, ex-curé de la Tremblade.

(1) Archives nationales, carton C 283, dossier 801.

(2) Ibid.

Louis Bonneau, ex-curé d'Olonne.
Baril, curé de Saint-Nazaire.
Coudret, prêtre.
Fillon, curé du Breuil.
Jinbaut, ex-curé de Brouage.
Arnoult, ci-devant vicaire épiscopal.
Thomas, ex-capucin de Charente.
Frichon, ex-curé de Charente.
Barthélemy, ex-curé de Saint-Clément.

Pour copie conforme :

DELISLE, maire ; TEXIER ; SAVIGNY ; ANDRÉ,
procureur de la commune.

La commune et la Société populaire de Guiscard, département de l'Oise, applaudissent aux travaux de la Convention nationale et l'invitent à ne pas quitter son poste avant la paix.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la commune et de la Société populaire de Guiscard (2).

La commune et la Société populaire de Guiscard, à la Convention nationale, salut.

« De Guiscard, département de l'Oise.
22 brumaire, l'an II de la République
une et indivisible.

« *Extrait du procès-verbal de la séance du conseil général de la commune et de la Société populaire de Guiscard, tenue le 20 brumaire.*

« Le conseil général de la commune, réuni à la Société populaire de Guiscard, ont arrêté, d'une voix unanime, de rédiger en commun une adresse à la Convention nationale pour applaudir à ses sublimes travaux et l'engager à ne pas quitter son poste avant la paix, et d'envoyer à la Convention toute l'argenterie, et à la fonderie de canons d'Amiens tout le cuivre de l'église dudit Guiscard.

« Citoyens, nous n'avons pas attendu la rédaction de l'adresse, nous avons envoyé sur-le-champ au chef de notre district, tout le cuivre de l'église, qui se montait à cent soixante et dix livres, et nous vous envoyons l'argenterie dont voici l'inventaire :

« Les bras d'une croix, un crucifix, six tuyaux aplatis servant de bâton, deux chandeliers, une lampe, un encensoir, une navette, deux burettes, une Vierge et une plaque représentant une figure, le tout pesant ensemble vingt-quatre marcs, une once et quelques gros.

« Puissent toutes ces reliques républicanisées au creuset national, faire des miracles, en nous aidant à détruire tous nos ennemis.

Salut et fraternité.

« MARCHANDICE, président ; TOFFART, maire ; LÉFEBVRE, secrétaire de la Société ; PELLÉTIER, greffier ; FOREST, secrétaire. »

Jacques-Antoine Deschamps, curé de la paroisse de Lierval, département de l'Aisne, se félicite de pouvoir enfin, sans crainte et sans danger,

abjurer publiquement l'erreur et l'imposture ; il envoie la démission de sa cure, ses lettres de prêtrise, de maître-ès-arts et autres papiers de cette espèce.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Jacques Antoine Deschamps (2).

Jacques-Antoine Deschamps, curé de la paroisse de Lierval, département de l'Aisne, à la Convention nationale.

Salut et fraternité.

« Citoyens représentants,

« L'opinion publique a parlé ; c'est le culte de la patrie et de la liberté qu'il faut à des républicains. La politique des différents gouvernements a introduit différentes religions et différents cultes sur la terre ; mais tous entretenaient l'avilissement de l'homme et son esclavage. Les religieux qui convenaient aux peuples esclaves ne peuvent être celles des peuples libres.

L'espérance et la crainte sont les ressorts qui font mouvoir les premiers, mais l'amour sacré de la patrie et de la liberté, l'amour de toutes les vertus sociales, voilà les seuls guides qui nous conviennent ; la régénération des mœurs à laquelle vous vous adonnez, les lumières que vous répandez et celles que doit répandre l'institution (*sic*) nationale que vous vous hâtez d'organiser, pareront à tous les désordres qui seraient à craindre chez un peuple à peine sorti de l'ignorance et de l'esclavage.

« Il est donc arrivé, le moment où je puis quitter mon poste et abdiquer mes fonctions sans lâcheté comme sans péril. Recevez, citoyens représentants, la démission que je vous fais de ma cure. Je vous envoie mes lettres de prêtrise et de maître-ès-arts et autres paperasses ridicules. J'aurais fait le sacrifice de ma cure depuis longtemps si, d'un côté, l'intérêt de la patrie qui m'y avait appelé ne m'avait commandé d'attendre le jour des lumières, et si, d'un autre côté, j'eusse eu d'autres moyens de subsistance pour alimenter un père et une mère dans leur vieillesse et leur indigence. Aujourd'hui leur existence et la mienne reposent tout entières sur l'humanité et la justice nationale.

« Si la République m'accorde un traitement pour soulager mes parents je ne le garderai que jusqu'au moment où le travail qui me sera propre pourvoira à notre commune existence.

« J. A. DESCHAMPS. »

Le directoire du département de la^e Haute-Marne (3) a fait imprimer l'arrêté des représentants du peuple près l'armée du Rhin, relatif aux objets du culte religieux et à l'exercice de ce culte. Cet arrêté a été publié avec solennité.

Sur cet arrêté, le directoire du département de l'Aisne (la Haute-Marne) a pris des mesures de sûreté et de tranquillité publique : son attention s'est portée surtout sur les cendres des morts,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton F¹⁹ 877, dossier Deschamps.

(3) C'est une répétition d'un paragraphe déjà inséré au procès-verbal. Voy. ci-dessus, p. 476.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 817.